



**Rapport annuel
Exercice 2012**

Sommaire

Le Conseil d'administration.....	p.3
Rapport du Conseil d'administration.....	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.19
Compte de résultats	p.20
Bilan	p.22
Annexe aux comptes 2012	p.24
Résolutions soumises à l'Assemblée.....	p.46
Liste des groupements agréés.....	p.50

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus ; Ainsi, le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions est indiqué entre parenthèses.

Élu en juin 2012

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Michel Fichoux
Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Marc Cherpin (Ardèche)
Didier Gras (Flandre-Artois)

Secrétaire :

Alain Crouin (Provence-Corse)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente
et Charente-Maritime)
Robert Desclaux (Gers)

**Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par M. Emmanuel Sales

Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)

Guy Leborgne (Côtes d'Armor)

Gérard Marmasse (Indre)

Dominique Davier (Administrateur élue par les salariés)

Mutuelle Centrale de Réassurance représentée
par M. Jacques Szmaraqd

Élu en juin 2013

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Michel Fichoux
Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Marc Cherpin (Ardèche)
Didier Gras (Flandre-Artois)
Jacques Szmaraqd

Secrétaire :

Alain Crouin (Provence-Corse)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente
et Charente-Maritime)
Robert Desclaux (Gers)

**Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par M. Emmanuel Sales

Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)

Guy Leborgne (Côtes d'Armor)

Gérard Marmasse (Indre)

Dominique Davier (Administrateur élue par les salariés)

DIRECTION GÉNÉRALE

Sylvain Rivet, Directeur général

Dominique Davier, Directeur général adjoint

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2012, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

2012, un tournant : les déséquilibres mondiaux se résorbent



Emmanuel Sales

Cinq ans après le déclenchement de la crise, les déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement sont en train de se résorber. La reprise se poursuit aux Etats-Unis, la zone euro a surmonté ses difficultés, les pays émergents et, en tout premier lieu, la Chine, rééquilibrent leur modèle de croissance vers la demande interne. Si le risque de rechute de l'économie mondiale

s'éloigne, les grandes banques centrales demeurent à la manœuvre par leurs politiques de monétisation de la dette publique et privée, exposant l'économie à la survenance de nouvelles bulles financières ainsi qu'à une instabilité accrue des taux de change. Dans ce climat de réduction des risques, les prix des actifs financiers se sont fortement appréciés, alors que les entreprises tiraient parti de la faiblesse des taux d'intérêt pour solliciter de nouveau les investisseurs.

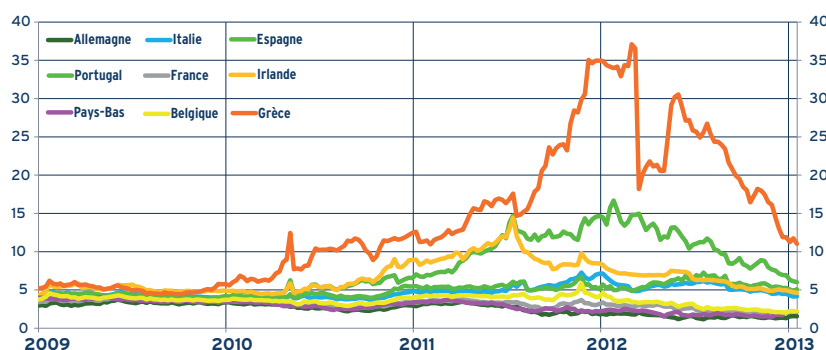
Les marchés de la dette souveraine en voie de normalisation

L'année 2012 a été marquée par une nouvelle baisse des taux à long terme, dits "de référence" : face au retour de l'incertitude en zone euro, les obligations d'Etat à long terme américaines, britanniques, allemandes et françaises ont été fortement recherchées, **affichant des taux de rendement de marché en forte baisse**. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans (Bund) se négociait ainsi à 1,36 % et l'OAT à 2,00 %, l'OAT à 10 ans française perdait de son côté 120 points de base au cours de l'exercice.

En zone euro, les marchés de la dette publique ont continué d'afficher de très grandes disparités : si les taux français et allemands ont poursuivi leur recul, les rendements des Etats d'Europe du Sud ont enregistré des fluctuations de très grande ampleur, au gré des inquiétudes de marché et des revirements de la politique moné-

taire. Ainsi, après une première période de détente en début d'année, consécutive à la mise en place du programme de soutien de la BCE aux banques européennes et à l'entrée en fonction de gouvernements de techniciens réformistes en Europe du Sud, les marchés de la dette souveraine sont à nouveau entrés dans une phase de tension à partir du mois de février.

Evolution des taux à 10 ans pour les principaux pays européens



L'attention se reportait en particulier sur la dette de l'Etat espagnol, plombée par l'exposition des banques régionales au secteur immobilier et une conjoncture récessive. Dans ce contexte, la restructuration de la dette grecque - obtenue au début du mois de mars au prix d'un consentement forcé des investisseurs, obligés d'abandonner plus de 80 % de la valeur de leurs titres - ne parvenait pas à ramener le calme sur les marchés. Malgré les accords de recapitalisation des banques espagnoles, la tension s'est ravivée à nouveau au cœur de l'été, gagnant également l'Italie qui, en dépit d'une situation budgétaire équilibrée, subissait de forts dégagements sur sa dette.

Comme indiqué ci-dessus, **l'intervention de la BCE, renforcée par la nomination de Mario Draghi, a mis fin à cette phase d'incertitude.** Les taux longs des pays

d'Europe du Sud ont été particulièrement réactifs aux déclarations de politique monétaire, alors que les taux allemands enregistraient une très modeste remontée. Si les problèmes sont loin d'être réglés, la crise de l'euro a mis au jour la nécessité de mieux coordonner les politiques économiques et budgétaires, et de renforcer la solidarité financière entre Etats membres. La stratégie de dissuasion de la BCE, couplée avec la mise en place de mécanismes de solidarité interétatique, favorise ainsi la mise en place d'une nouvelle convergence des rendements vers le haut, dans un contexte de politiques monétaires toujours accommodantes. Ainsi, **les risques de remontée des taux d'intérêt et de reprise de l'inflation conduisent à privilégier les titres indexés**, qui continuent d'offrir des caractéristiques de rendement et d'indexation particulièrement attractives, notamment pour l'adossé des passifs de long terme.

Les marchés de la dette privée en forte progression

Face à la faiblesse des rendements des Etats de référence et à l'incertitude sur les dettes souveraines des pays d'Europe du Sud, **les investisseurs se sont en grande partie reportés sur les marchés de la dette privée.** Les obligations d'entreprise, classiques comme convertibles, ont ainsi enregistré de fortes progressions, que n'a pas entamées le regain du marché primaire au cours du dernier semestre. Profitant du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les entreprises ayant accès au marché des capitaux ont en effet largement sollicité les investisseurs, qui se sont portés en masse sur les nouvelles émissions.

Dans ce contexte, les primes de crédit ont continué de se réduire pour terminer l'année sur leur niveau d'avant-crise tandis que les taux réels (après inflation) des émetteurs de qualité se sont ancrés en territoire négatif, jusqu'aux maturités égales à 5 ans. Les marchés du crédit et de la dette convertible ont ainsi incontestablement bénéficié de l'effet d'éviction qui a touché les classes d'actifs considérées comme risquées. Le gisement présente ainsi un profil de valorisation de plus en plus tendu, avec des titres fortement exposés à une remontée des taux d'intérêt ou à une normalisation des primes de risque.

Les marchés d'actions rattrapent leur retard

Malgré la révision à la baisse des anticipations de bénéfices dans un contexte de fléchissement des perspectives d'activité, les cours des actions se sont inscrits en forte hausse au cours de l'année. Comme en 2011, les intervenants de marché ont réagi aux décisions de politique monétaire des grandes banques centrales. **L'annonce d'un nouveau cycle d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine a entraîné un rebond des cours**, quoique de moindre ampleur que lors des phases précédentes. Sans rattraper

leur écart de valorisation avec les actions américaines, **les actions européennes ont également favorablement réagi aux orientations de la BCE**, enregistrant une forte progression pendant les derniers mois de l'année. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600, représentant les 600 premières capitalisations européennes, affichait en fin d'exercice une progression de +14,37 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 3.641 points, soit une hausse de 15,23 % sur l'ensemble de l'année.

Progression des indices boursiers en 2012

Stoxx Europe 600
+14,37 %

CAC 40
+15,23 %

Les perspectives d'inflation soutiennent les actifs réels

La volonté affichée par la Réserve fédérale de procéder à une expansion potentiellement illimitée de son bilan a dopé les indicateurs de marché relatifs aux anticipations d'inflation : les points morts d'inflation, qui représentent la différence entre les rendements des obligations classiques et des obligations indexées sur l'inflation, se sont tendus ; le dollar s'est déprécié.

Si les facteurs inflationnistes sont moins sensibles en Europe continentale, du fait de l'histoire et la culture monétaire de la BCE, **les politiques de taux d'intérêt bas et de soutien inconditionné du secteur bancaire produisent des effets comparables**, poussant les investisseurs vers

le secteur immobilier, les obligations d'entreprise et les valeurs de rendement. L'or, qui ne porte la marque d'aucun Etat en particulier, a également poursuivi sa progression (en dollar, comme en euro), tiré par les achats des banques centrales émergentes et le développement de produits financiers indexés sur le prix du métal jaune. A long terme, la mise en place d'une solidarité financière interétatique en zone euro, la poursuite de politiques quantitatives très accommodantes dans les grandes zones monétaires avancées (dollar, sterling, yen), la réévaluation du yuan dans un contexte de réorientation de l'économie chinoise vers la demande interne, constituent des facteurs lourds qui continuent de jouer en faveur des actifs réels.

La recherche d'une protection contre les risques de tensions sur les taux longs et de poussées inflationnistes



Dans ce contexte, quels ont été les choix et les orientations de la politique d'investissements ? Approuvés régulièrement par le Conseil d'administration depuis 2008, ils ont conduit à **donner la priorité à une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes**, qui, si on n'y prend garde, pourrait avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille. Cette démarche paraît conserver toute sa pertinence.

Dans cette logique, qui élimine l'investissement en obligations longues à taux fixe, deux thèmes ont inspiré les décisions prises au cours de l'exercice 2012 : la recherche d'actifs mobiliers offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part.

Le recul de la collecte sur les fonds en euro, conjugué à l'augmentation des prestations à payer et à la volonté de conserver des liquidités pour faire face à leur possible augmentation, ont limité les flux à investir en dehors de l'unité de compte immobilière. Aussi, les principales décisions ont-elles porté sur l'acquisition de biens immobiliers, pour la Société Civile Centrale Monceau comme pour Monceau Investissements Immobiliers, dont la part sert de support aux contrats en unités de compte immobilières. A l'occasion des quatre réunions qu'il a tenues, le Comité immobilier a marqué un accord de principe pour **l'acquisition de six biens immobiliers**, pour un total engagé **de l'ordre de 160 M€ hors taxe**, y compris les budgets de rénovation lourde prévisibles pour deux d'entre eux. De son côté, la Société Civile Centrale Monceau, dont la politique privilégie les perspectives de valorisation à long terme plutôt que la rentabilité courante,

a acquis trois beaux ensembles situés dans les 8^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Après deux années sans conclusion d'opération significative, cette campagne d'investissements immobiliers très active caractérise cet exercice 2012 et permet à la Caisse d'afficher un taux de 19 % d'immobilier dans le total de son bilan au 31 décembre.

Des décisions marquantes ont également animé la politique financière des autres classes d'actifs. Toujours en recherche de biens réels, le groupe a décidé de souscrire, lors de sa création, l'agrément de l'AMF obtenu, des parts du fonds Germinale. Géré par la Financière de la Cité, il présente la caractéristique, unique sur le marché français, de **détenir des stocks physiques d'or**, conservés en Suisse sous la responsabilité de BNP Paribas. La première souscription a porté sur 10 M€.

Plus importantes encore sur la structure des portefeuilles furent les **conséquences de la décision** du Conseil d'administration **d'arbitrer des obligations souveraines françaises indexées sur l'inflation**, contre des obligations italiennes, également indexées sur l'inflation, présentant une maturité moyenne de même ordre de grandeur, offrant un écart de rémunération significatif en contrepartie de l'acceptation d'un risque de qualité équivalente, voire meilleure. Lorsque ces opérations d'arbitrage ont commencé, début septembre, les obligations italiennes offraient un rendement supérieur de plus de 300 points de base (3,0 %) à leurs homologues françaises. Ces opérations ont permis enfin, lorsque ces titres étaient détenus dans les portefeuilles des régimes de retraite en points, d'extérioriser des plus-values sans avoir à doter la réserve de capitalisation, opérations bienvenues pour piloter le compte de résultat desdits régimes en points et conforter la politique de revalorisation des prestations tout en affichant des taux de couverture supérieurs à 100 % (cf. infra).

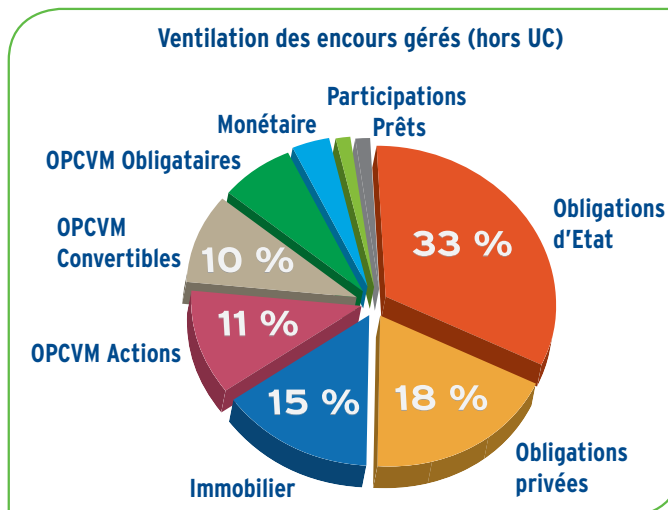
Ces choix se reflètent dans la composition des portefeuilles

Le premier poste est composé d'obligations souveraines, principalement émises par des Etats de la zone euro : ce portefeuille représente 32 % du portefeuille géré, contre 18 % pour la poche d'obligations privées. Les arbitrages décrits supra ont remodelé le profil du portefeuille d'obligations souveraines. La France en représente 56 %, l'Italie 41 % et l'Irlande 2 %.

Compte tenu de leurs caractéristiques financières et de leur potentiel d'indexation, les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante depuis plusieurs années, préférées aux **obligations à taux fixe, qui pèsent pour environ 30 % du portefeuille obligataire** : de ce fait, la poche des obligations à taux fixe, souveraines ou privées, ne comporte plus que des

titres de maturité inférieure à 7 ans, après que le groupe ait répondu favorablement à la proposition de rachat, formulée par les autorités grecques en décembre, des titres remis à l'occasion des opérations d'échange de mars 2012. Les **obligations indexées sur l'inflation**, dont l'importance a été régulièrement renforcée ces dernières années, représentent dorénavant **près de 70 % du portefeuille obligataire**.

Enfin, les processus de sélection des OPCVM, pour l'essentiel d'actions et d'obligations convertibles, pesant respectivement 11 % et 10 % du total, restent très rigoureux, accordant une large priorité aux fonds proposés par les sociétés de gestion dans lesquelles le groupe détient une participation.



L'embellie des marchés à la fin de l'année 2012 permet de reprendre une partie des provisions de dépréciation constituées en 2011

Les résultats de la liquidation des provisions pour dépréciation de l'inventaire 2011 et les éléments de solvabilité latents sur les actifs évalués selon les dispositions de l'article R 332-20 s'apprécient comme suit au 31 décembre 2012 :

- L'embellie des marchés financiers conjuguée à la bonne tenue de la valeur du patrimoine immobilier rendent **inutile la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité à l'inventaire 2012**. Le montant enregistré en charge fin 2011 (9,4 M€, soit le tiers de la différence appréciée au 31 décembre 2011, entre la valeur vénale globale des actifs autres que les obligations et leur prix de revient, corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation durable constatées) sera donc repris et viendra alimenter les résultats avant impôts de votre Caisse. Cette embellie permet en outre de **reprendre 3,6 M€ des provisions pour dépréciation durable** constituées à l'inventaire précédent.
- Sur les cantons des fonds en euro, cette amélioration des conditions de marché a également permis de **réaliser des plus-values**, ce qui paraissait peu probable fin juin, surtout en tenant compte du "handicap" de début d'exercice, plus de 43 M€ de moins-values

latentes. **Un stock de plus-values non négligeables**, de l'ordre de 8,6 M€, **demeure** sur ces cantons. Cette évolution du stock de plus-values latentes entre deux inventaires, qui passe inaperçue aux yeux des souscripteurs, aurait re présenté, avec une valeur initiale à zéro et une distribution intégrale aux souscripteurs des revenus acquis, un complément significatif de rémunération, de l'ordre de 1,77 % pour Dynavie, portant le taux annoncé à 5,14 %, et de 2,68 % pour le Carnet Multi-Epargne, soit un taux annoncé porté à 6,10 % ! C'est à l'aune de ces chiffres que l'on peut apprécier la qualité des performances de 2012, résultat d'une allocation pertinente à long terme, démontrant, si cela est nécessaire, que **les fonds en euro ont un avenir, pour autant que les assureurs acceptent de prendre, pour le compte de la collectivité, les risques qui rebutent les souscripteurs pris individuellement. C'est là un apport majeur du mutualisme.**

- Avec un total qui dépasse 110 M€, les plus-values latentes sur titres autres que les obligations vives confortent la marge de solvabilité constituée au 31 décembre 2012. S'y ajoutent des plus-values sur les portefeuilles obligataires vifs, pour un total évalué à près de 150 M€.

Les taux de couverture de vos régimes de retraite en points tous supérieurs à 100 %

En dépit des tendances observées sur les marchés, des plus-values ont pu être extériorisées pour les régimes de retraite en points, permettant **de poursuivre la politique de revalorisation des rentes** menée par ces régimes, tout en affichant des taux de couverture supérieurs à 100 %, alors que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, les taux d'actualisation les plus faibles depuis la création de ces différents régimes. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités offertes par la réglementation d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables. **Les sociétaires sont ainsi assurés que les régimes de retraite auxquels ils**

adhèrent sont structurés pour faire face aux versements des prestations garanties, après une intégration des paramètres biométriques les plus récents.

Les régimes de retraite en points : revalorisation au 01/01/2013

RCR : **+0,50%**
Fonréa : **+0,50%**
Fonds Acti Retraite : **+1,50%**

Malgré les revalorisations des valeurs de service votées par votre Conseil d'administration, les taux de couverture de vos régimes (avec taux d'actualisation en vigueur à fin 2012) ont donc été respectivement de :

- 100,14 % pour le contrat Régime Collectif de Retraite,
- 101,22 % pour le contrat Fonds Acti Retraite,
- 100,78 % pour le contrat Fonréa.

Fiers d'avoir servi à nos plus anciens sociétaires des rendements égaux voire supérieurs à ceux proposés aux plus récents

Ces dernières années, les résultats de la gestion financière ont eu des origines très différentes d'un exercice à l'autre, les éléments conjoncturels, euphorisants ou déprimants, occultant aisément la réalité sous-jacente et le niveau des performances courantes du portefeuille sous gestion. Pour l'analyse des taux de rendement produits par les actifs, on distingue deux sources de performance de nature très différente :

- les revenus courants générés par le portefeuille, principalement obligataire, ont progressé fortement pour les cantons de rentes, grâce à la perception de dividendes en provenance des sociétés immobilières, alors que l'une (la Sccm) n'avait pas distribué de dividende en 2011, tandis que l'autre (MII) a versé un dividende 2012 pratiquement au double de celui de l'année précédente ;
- les effets des réalisations de plus ou moins-values sur le portefeuille d'OPCVM d'actions et de convertibles détenus. Les volumes de plus-values réalisées et les variations favorables des provisions ont permis de servir des taux de revalorisation de qualité aux sociétaires titulaires des contrats en euro, sans que la Caisse n'ait à abandonner une partie du (déjà faible) chargement qu'elle percevait. Elle a donc préservé ses marges.

Par ailleurs, il convient de noter que les résultats de la gestion générale ont été favorablement influencés par la reprise de la provision pour risque d'exigibilité.

La performance des fonds en euro

	2010	2011	2012
Dynavie	+3,75%	+3,10%	+3,37%
Carnet Multi Épargne	+3,65%	+3,00%	+3,42%
Carnet d'Épargne transformé	+3,75%	+3,10%	+3,37%
Carnet d'Épargne	+3,75%	+2,40%	+3,37%

Dans ce contexte de stabilisation, **les contrats d'assurance vie de type "épargne" de la Caisse ont vu leurs performances s'améliorer sensiblement par rapport à 2011**, ce qui compte tenu de la baisse quasi-générale des rendements de la concurrence les inscrit indiscutablement dans

le **premier quartile des performances du marché français**. Ainsi, le taux de participation aux excédents a été fixé à **3,37 % pour les Carnets d'Épargne** souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire), à **3,42 % sur les Carnets Multi Épargne** accessibles de 1991 à 1997. Un taux de **3,37 % a été servi sur le fonds en euro de Dynavie**. Ces performances trouvent notamment leur origine dans les revenus courants des portefeuilles obligataires mais aussi dans la réalisation de plus-values qui ont été extériorisées et dans les variations favorables des provisions suite à la bonne tenue des marchés financiers. Il est donc tout naturel que cette année encore, nos produits aient été primés par la presse professionnelle : Le Revenu a décerné à Dynavie deux Trophées d'Or et Gestion de Fortune lui a délivré un nouvel Oscar.



Quelles perspectives ?

La qualité des portefeuilles d'obligations constitués pour les fonds en euro, la rentabilité potentielle des poches d'actifs diversifiés dans un contexte de marchés financiers normalisés, permettant l'extériorisation d'un volume normal de plus-values sans provision pour dépréciation durable à constater, constituent, du moins tant

que subsiste un portefeuille d'obligations privées significatif, le gage de la tenue de la rentabilité de ces fonds en euro. **Comme nous l'écrivions il y a un an et comme nous l'avons prouvé cette année, la baisse de la rémunération servie aux sociétaires n'est pas une fatalité.**

Une activité commerciale décevante en 2012

Notre Caisse a une nouvelle fois connu un exercice aux résultats commerciaux mitigés, malgré l'ambition du plan de redynamisation engagé pendant l'exercice. Ni la crise financière, qui s'installe malgré une fin d'année plus euphorique, ni la médiocrité des performances du marché de l'assurance vie ne justifient sérieusement les déceptions suscitées par nos mauvaises performances commerciales.

La collecte de la Caisse, avec un chiffre d'affaires de 151 millions d'euro, a décliné de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent et de 3,5 % après neutralisation du transfert du produit Monceau Avenir Retraite vers Monceau Retraite & Epargne au 31 décembre 2011.

Au titre des principales déceptions :

- Une baisse de 22 % de la collecte d'épargne assurance vie en euro, malgré les très bonnes performances affichées par nos contrats en début d'année ;
- Une absence quasi-totale de collecte en unités de compte hors Immobilier, alors même que bon nombre de nos sociétaires auraient aujourd'hui intérêt à diversifier leurs avoirs en investissant sur ces fonds ou à rapatrier leurs avoirs à risques investis à la concurrence ;
- Une décroissance de 12 % de la collecte en produits de rentes viagères immédiates, malgré le nombre crois-

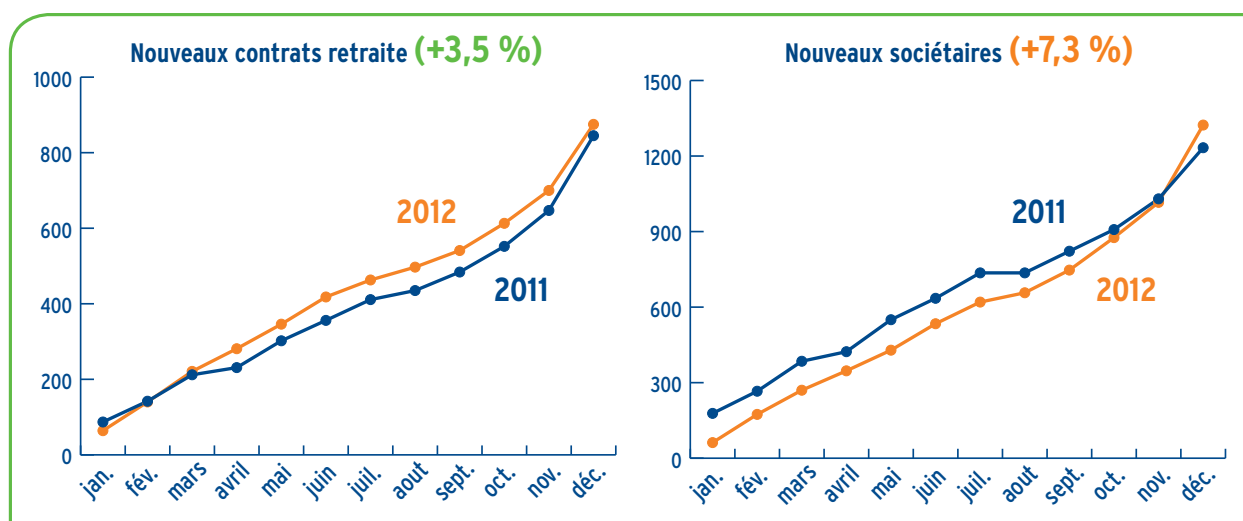
sant de nos concitoyens, disposant d'un capital mais souffrant d'une faiblesse de leurs revenus courants.

Plusieurs éléments sont malgré tout à inscrire au rang des **satisfactions relatives de l'année**.

En premier lieu, il convient de noter le **redéveloppement du chiffre d'affaires de nos régimes de retraite en points**, qui croît de 3 %, après une légère baisse en 2011, progression accompagnée d'une augmentation du nombre de nouveaux contrats retraite (+4 %), qui reste trop modérée (12 nouveaux contrats par commercial...).

En second lieu, nous avons connu un **développement exceptionnel de la collecte en épargne sur nos supports immobiliers**, qui a été multipliée par 3 de 11,4 M€ en 2011 à 32,7 M€ en 2012. Le groupe, au contraire de la quasi-totalité de ses concurrents, n'a jamais déserté l'immobilier, accumulant ainsi un savoir-faire historique que l'appétence habituelle des épargnants pour ce support en temps de crise met amplement à contribution.

En troisième lieu, le **nombre de nouveaux sociétaires** affiche une croissance, certes bien insuffisante, de 7 % par rapport à 2011. On doit en effet considérer qu'un réseau qui apporte en moyenne moins de 20 nouveaux sociétaires par an et par salarié n'a pas atteint sa plénitude !



Le résultat de l'exercice 2012 est un excédent comptable de 22.182 k€, contre une perte de 11.972 k€ en 2011, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte en effet un impôt sur les sociétés d'un montant de 5.194 k€ après imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de 15.456 k€. Subsiste un montant de déficits fiscaux reportables de 43.917 k€, qui n'est pas inscrit à l'actif du bilan.

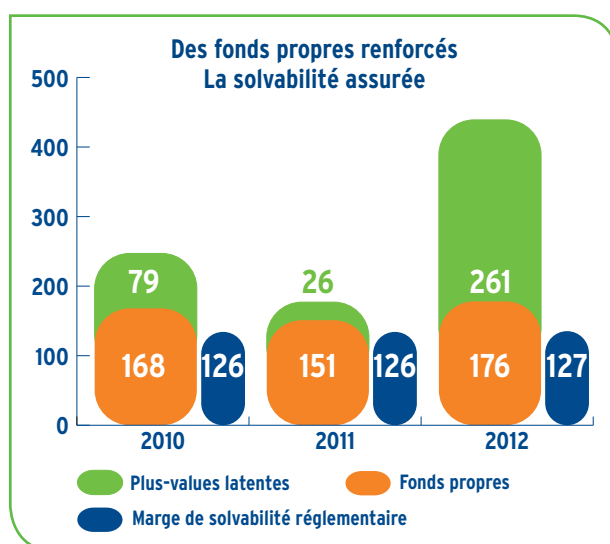
Quels sont les éléments clefs de la progression du résultat 2012 par rapport à 2011 ?

- l'existence au 31 décembre 2012 de plus-values latentes sur tous les portefeuilles d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances a permis de **repandre la totalité de la provision pour risque d'exigibilité** constituée au 31 décembre 2011 à hauteur de 9.499 k€ sur les portefeuilles autres que ceux des régimes de retraite, soit un écart positif de 19,0 M€ par rapport à 2011.
- les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur **la réserve de capitalisation** issues des décret et arrêté du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2012 **un profit non technique de 2.739 k€** contre une perte non technique de 2.908 k€ fin 2011, soit un écart positif de 5,6 M€.
- la perception de l'ensemble de nos chargements sur encours en épargne et de nos prélèvements sur les revenus financiers des actifs en représentation de

nos engagements sur les contrats de type L. 411. soit un écart positif en 2012 de 7,8 M€ par rapport à 2011.

- la perception de notre quote-part des plus-values réalisées pour assurer un taux de couverture supérieur à 100 % sur nos régimes en points, soit un écart positif de 4 M€ par rapport à 2011.

Il convient de noter par ailleurs que la **provision pour dépréciation durable** a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2012 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 5.051k€ contre 9.799 k€ fin 2011, permettant de dégager un excédent de 4.019 k€ qui a alimenté les comptes de participation des sociétaires aux résultats.



Ces résultats permettent à votre Caisse de renforcer considérablement sa marge de solvabilité. Face à une **marge minimale** à constituer de **126.930 k€**, les fonds propres comptables de la Caisse, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 178.376 k€ contre 150.706 k€ à fin 2011, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En

incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 291.577 k€**, compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 2.575 k€, qui constituent d'indéniables éléments de solvabilité de l'ensemble. Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, **la marge de solvabilité constituée s'élève alors à 439.158 k€ et représente 3,45 fois la marge minimale à constituer.**

Notre raison d'être : la qualité de conseil et de service aux sociétaires

Toujours soucieux de rendre "le meilleur service au meilleur coût", la Caisse via la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)** n'a cessé, dans la continuité des plans d'action initiés en 2008, **d'investir pour relever le niveau des connaissances** des collaborateurs, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires, les former pour satisfaire aux obligations réglementaires nombreuses qui pèsent sur le secteur de l'assurance, par exemple en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux destinés au financement du terrorisme.

Dans ce contexte de promotion d'une dynamique de développement, s'appuyant sur des changements ambitieux, nous avons poursuivi, voire amplifié, une politique sociale atypique, conçue à la fin des années 90, pendant la phase de redressement de votre Mutuelle. De ces années sont nés un dialogue social de grande qualité, qui a baigné l'entreprise pendant près de douze années, et une logique de partage du fruit des efforts collectifs, systématiquement privilégiée depuis, qui accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués

dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux.

La mise en œuvre du **régime complémentaire de retraite** à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du Code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6 % étalée sur plusieurs années, participe également à cette logique. Ce régime est venu compléter le **mécanisme d'intéressement**, fruit des réflexions et discussions respectueuses, harmonieuses et fructueuses, conçu en liaison avec des partenaires sociaux respectueux de l'entreprise, de ses valeurs et de son éthique.

Ce mécanisme, s'appliquant par période triennale, a été régulièrement reconduit depuis, avec des aménagements et améliorations permis par le renforcement de la surface financière des adhérents du groupement. Le précédent accord, parvenu à son terme à la fin de l'exercice 2011 a été renouvelé en juin 2012, pour s'appliquer à la période 2012-2014 ; il a marqué une amélioration de l'enveloppe allouée, portée à 5 % du résultat combiné publié par Monceau Assurances, contre 4,5 % ou 4,6 % jusque-là.

Quelles perspectives pour la Caisse ?



Sylvain Rivet

Les contextes économique et financier qui nous environnent sont incertains, comme le sont les perspectives. C'est pourquoi il serait préoccupant de connaître trop longtemps une performance commerciale mitigée. Il est par ailleurs clair, compte tenu des besoins de fonds propres que fait naître Solvabilité II, qu'un tel modèle d'entreprise ne saurait être pérennisé.

La qualité de nos offres, la fidélité des sociétaires, la prudence de notre gestion d'actifs et la force du groupe Monceau Assurances (dont les fonds propres combinés s'affichaient à 541 M€ fin 2011) sont des atouts majeurs et rares de notre Caisse, pour autant que les valeurs qui ont conduit l'importante réorganisation de l'entreprise fin 1997 soient ravivées. On parvient à la double conclusion d'une bonne adaptation de la gamme diffusée aux besoins actuels et futurs des sociétaires et de sa bonne, voire très bonne qualité d'ensemble, ce qui devrait fortement contribuer à soutenir l'activité.

Comme il était suggéré dans notre rapport sur l'exercice 2011, décision a été prise d'engager l'entreprise dans un

plan ambitieux et exigeant de dynamisation du réseau commercial.

Quelles en sont les priorités ?

- La relance des recrutements, afin d'améliorer notre maillage territorial, nécessairement accompagnée d'un diagnostic exigeant quant à la qualité des ressources existantes. Ce plan engagé en avril 2012 aura permis de recruter 11 nouveaux salariés et aura vu 27 départs. 20 postes supplémentaires de chargés de mission continueront d'être pourvus au cours de l'exercice 2013 ;
- La préparation d'un nouveau contrat de travail, dans la logique du contrat existant, clarifiant les droits et les devoirs des membres du réseau, récompensant la performance absolue plutôt que de conforter l'insuffisance de résultats. En outre, ce nouveau contrat simplifiera drastiquement la gestion des frais et apportera un potentiel de rémunération complémentaire pour la commercialisation des produits retraite qui sont et seront notre fer de lance. Il sera proposé aux salariés non-sédentaires au printemps 2013, le choix leur sera laissé de conserver s'ils le souhaitent leur contrat actuel ;

- La mobilisation des régions sur l'impérieuse nécessité d'accompagner efficacement les nouveaux entrants, et plus généralement sur leur rôle essentiel de manager ;
- La reconfiguration de notre dispositif de formation en y intégrant plus de mise en œuvre commerciale, sans renier notre exigence de maîtrise des contenus techniques, afin d'améliorer les premiers mois d'activité des nouveaux sur le terrain ;
- La création au Siège d'un département Marketing et Coordination commerciale qui a pour missions de fabriquer des opérations d'envergure nationale et de coordonner l'ensemble des calendriers commerciaux, centraux et régionaux, organisation se substituant à la délégation complète laissée aux régions qui caractérisait la réforme de 1997 ;
- La relance de l'activité de prospection, incontournable pour régénérer notre base vieillissante de sociétariat, relance confortée par la reprise de nos investissements publicitaires, qui n'ont d'autre finalité que de refaire apparaître Mon-

ceau Assurances comme l'assureur français de référence en matière de retraite ;

- L'accélération de nos chantiers Internet à destination des sociétaires (création d'un espace dédié "Monceau et moi" donnant accès à de nombreuses informations essentielles) et des chargés de mission (lancement du projet Rescomm2 visant à moderniser leur outil de travail afin d'améliorer leur productivité), s'accompagnant d'une chasse active aux adresses email.



- Un dialogue constant et direct avec l'Associatif, notamment à travers la participation accrue de la direction générale aux assemblées générales locales, dans le respect des responsabilités de chacun.

Si nous concrétisons ce plan de réforme, tout en continuant au quotidien à incarner les valeurs qui nous ont faits depuis 1955, nous sommes raisonnablement confiants que nous saurons attirer ceux des consomma-

teurs français, qui recherchent désormais transparence, interactivité, équité et professionnalisme dans un monde qui en manque cruellement.



Les résolutions proposées

Après la lecture des différents rapports rédigés par le Commissaire aux Comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2012, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Une revalorisation des indemnités de temps passé, à 350 euro par séance et par administrateur vous sera proposée.

Il vous est également demandé en parfaite harmonie avec les règles de gouvernance de la Mutuelle de ratifier la cooptation faite par le Conseil d'administration de M. Jacques Szmaragd en qualité d'administrateur, en remplacement de la Mutuelle Centrale de Réassurance, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017. Enfin, il vous est proposé de tenir l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 en région Paris Ile de France, dans un lieu que le Conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier nos collaborateurs qui se sont mobilisés pour que la Caisse remplisse au mieux ses missions au bénéfice de ses sociétaires et pour la qualité du travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre très sincère reconnaissance. Nous formons également le vœu que grâce aux réformes entreprises, dans tous ses domaines de compétence, la Caisse retrouve rapidement la voie de l'efficacité et de l'excellence qu'elle a empruntée pendant de nombreuses années, à la grande satisfaction de tous ses sociétaires, après l'importante réorganisation mise en œuvre fin 1997.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Capma et Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêts pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles.

Il est ainsi notamment des provisions techniques. En particulier la provision pour dépréciation à caractères durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Capma & Capmi

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Fait à Courbevoie, le 28 mai 2013

Le commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1 Primes :	+	151 007	346	150 660	163 496
2 Produits des placements		241 524	-	241 524	158 608
2a Revenus des placements	+	92 221	-	92 221	83 763
2b Autres produits des placements	+	24 559	-	24 559	10 206
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	124 744	-	124 744	64 639
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	47 198	-	47 198	19 829
4 Autres produits techniques	+	5 794	-	5 794	6 039
5 Charges des sinistres		-258 527	-24 492	-234 035	-217 703
5a Prestations et frais payés	-	-258 022	-24 492	-233 531	-217 389
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-504		-504	-313
6 Charges des provisions		83 872	24 452	59 420	74 068
6a Provisions d'assurance vie	+/-	133 857	24 452	109 405	70 728
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-59 484	-	-59 484	12 838
6c Autres provisions techniques	+/-	9 499	-	9 499	-9 499
7 Participation aux résultats	-	-128 779	-12 123	-116 656	-91 657
8 Frais d'acquisition et d'administration		-10 344	-2 038	-8 306	-10 936
8a Frais d'acquisition	-	-8 855	-	-8 855	-10 477
8b Frais d'administration	-	-1 489	-	-1 489	-1 523
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-2 038	2 038	1 064
9 Charges de placements		-88 805	16 201	-105 005	-61 327
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-681	16 201	-16 882	-16 017
9b Autres charges des placements	-	-16 976	-	-16 976	-19 944
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-71 147	-	-71 147	-25 365
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-12 998	-	-12 998	-47 925
11 Autres charges techniques	-	-1 669	-	-1 669	-1 728
12 Produits des placements transférés	-	-11 312	-	-11 312	-3 055
Résultat technique vie		16 961	2 347	14 614	-12 290

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2012	Opérations 2011
1 Résultat technique VIE		14 614	-12 290
3 Produits des placements			
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+		
4 Produits des placements alloués	+	11 312	3 055
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	-	-	-
7 Autres produits non techniques	+	7 651	865
8 Autres charges non techniques	-	-4 916	-3 675
9 Résultat exceptionnel		-597	271
9a Produits exceptionnels	+	261	488
9b Charges exceptionnelles	-	-857	-217
10 Participation des salariés	-	-657	-165
11 Impôt sur les bénéfices	-	-5 226	-33
12 Résultat de l'exercice		22 181	-11 972

Bilan au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2012

2011

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	3 572 486	3 551 512
3a Terrains et constructions	444 331	410 120
3b Placements dans des entreprises liées	65 707	49 700
3c Autres placements	3 062 448	3 091 692
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	501 661	442 177
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	444 673	467 574
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	438 298	462 750
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	6 375	4 824
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	14 800	13 024
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	349	264
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	349	264
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	14 451	12 761
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 881	6 899
6cc Débiteurs divers	8 570	5 862
7 Autres actifs	4 561	5 870
7a Actifs corporels d'exploitation	727	807
7b Comptes courants et caisse	3 834	5 063
8 Comptes de régularisation - Actif	36 057	47 472
8a Intérêts et loyers acquis non échus	28 014	33 338
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	8 043	14 134
9 Différence de conversion	-	-
	4 574 238	4 527 631

1 Capitaux propres :	178 376	150 706
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 165	60 135
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	166 365	160 871
1e Report à nouveau	-70 336	-58 327
1f Résultat de l'exercice	22 181	-11 972
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	3 399 539	3 414 820
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 389 815	3 399 596
3c Provisions pour sinistres vie	1 016	512
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	8 707	5 213
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie		9 499
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	501 661	442 177
5 Provisions pour risques et charges	695	299
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	444 602	467 504
7 Autres dettes :	19 648	13 518
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	968	420
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 347	185
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	16 333	12 914
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	35	42
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	6 436	4 591
7ee Créanciers divers	9 862	8 281
8 Comptes de régularisation - Passif	29 718	38 607
9 Différence de conversion		
	4 574 238	4 527 631

Annexe aux comptes 2012

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- **un chiffre d'affaires en diminution de 7,75 %** alors que le secteur professionnel a, dans le même temps, régressé également de 8 % ne permet pas de qualifier de satisfaisante la collecte réalisée par le réseau. L'activité " épargne " de la Caisse enregistre un recul de 4,3 % (115 M€ vs 120 M€ en 2011) portant sur les fonds en euros mais aussi sur les unités de compte adossées à des supports actions (respectivement de 22 % et de 54 %). A l'inverse, la collecte sur les unités de compte adossées aux supports immobiliers a connu un développement exceptionnel permettant de multiplier par 3 le chiffre d'affaires réalisé (32,7 M€ vs 11,4 M€ en 2011).

Si l'on neutralise l'effet du transfert du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite à Monceau Retraite & Epargne, le chiffre d'affaires des régimes de retraite en points poursuit la progression régulière affichée ces dernières années avec un taux de croissance de 2,8 %. Mais, du fait du désintérêt des sociétaires pour les rentes viagères immédiates, la collecte de l'activité "retraite" s'inscrit globalement en baisse de 4 % ;

- **des performances en hausse par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les contrats d'épargne de type assurance vie.** Ainsi, sur les fonds en euros, le taux de participation (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux) a été fixé à 3,37 % (3,10 % en 2011) pour le support en euros de Dynavie ; les Carnets Multi Epargne accessibles de 1991 à 1997 affichent un taux de 3,42 % contre 3 % en 2011. Le taux de rendement attribué aux Carnets d'Epargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire) s'élève à 3,37 % (2,40 % en 2011). Ces performances trouvent notamment leur origine dans les revenus courants des portefeuilles obligataires mais aussi dans la réalisation de plus-values qui ont été extériorisées et dans les variations favorables des provisions suite à la bonne tenue des marchés financiers ;
- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points, du Régime Collectif de Retraite en particulier. **Les régimes de retraite en points gérés par la Caisse affichent des taux de couverture tous supérieurs à 100 %** alors que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, les taux d'actualisation les plus faibles depuis la création de ces différents régimes. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités offertes par la réglementation d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables ;
- la **reprise d'une partie des provisions pour dépréciation d'actifs.** La **provision pour dépréciation durable** a été évaluée de manière prudente au 31 décembre 2012 avec les mêmes règles que celles retenues au cours des exercices précédents, pour un montant de 5.051k€ contre 9.799 k€ fin 2011, permettant de dégager un excédent de 4.019 k€ qui a alimenté les comptes de participation des sociétaires aux résultats ;
- l'existence au 31 décembre 2012 de plus-values latentes sur tous les portefeuilles d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances. En conséquence, la **provision pour risque d'exigibilité** constituée au 31 décembre 2011 à hauteur de 9.499 k€ sur les portefeuilles autres que ceux des régimes de retraite a été reprise dans sa totalité au 31 décembre 2012. L'excédent ainsi dégagé a permis également d'alimenter les comptes de participation des sociétaires aux résultats ;
- une **charge exceptionnelle de 604 k€,** suite à des agissements délictueux constatés au cours de l'exercice ;

- un **excédent comptable de 22.182 k€**, contre une perte de 11.972 k€ en 2011, après paiement de l'impôt. L'exercice supporte en effet un impôt sur les sociétés d'un montant de 5.194 k€ après imputation d'une partie des déficits fiscaux reportables de 15.456 k€. Subsiste un montant de déficits fiscaux reportables de 43.917 k€, qui n'est pas inscrit à l'actif du bilan ;
- les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur la réserve de capitalisation issues des décret et arrêté du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2012 un **profit non technique de 2.739 k€** contre une perte non technique de 2.908 k€ fin 2011 ;
- une **marge de solvabilité renforcée**. La **marge minimale** à constituer par la Caisse **s'élève à 126.930 k€**. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 178.376 k€ contre 150.706 K€ à fin 2011, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus-values latentes sur les portefeuilles évalués conformément aux dispositions de l'article R.332-20 du Code des assurances, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 291.577 k€**. Si l'on intègre la totalité des plus-values latentes, la marge de solvabilité constituée s'élève à 439.158 k€ ;
- **la conclusion du litige fiscal** né à la suite des contrôles dont ont fait l'objet la Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle et qui sont dotées de la transparence fiscale, **portant sur les exercices 1995 à 1998**. Après plusieurs procédures contentieuses, le Conseil d'Etat que Capma & Capmi a saisi le 26 mai 2011, ce dernier ayant accepté le 9 février 2012 de se saisir du dossier reconnaissant le caractère sérieux et fondé des moyens invoqués par la Caisse, avant de rejeter le pourvoi de la Caisse mettant ainsi un terme aux différentes voies de recours existantes.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2012 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins-values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus-values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l'exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Mutuelle Associée de Monceau Assurances est matérialisée par des conventions de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêt des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2012 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 15.432 milliers d'euros à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	410 120	78 331	44 121	444 331
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	410 120	78 331	44 121	444 331
TOTAL BRUT	410 120	78 331	44 121	444 331

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	410 120	444 331
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	410 120	444 331
TOTAL NET	410 120	444 331

Sont enregistrées en “Acquisition” les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, n’a pas été modifié en 2012.

Cependant, des avances en compte courant sont consenties à la Société Civile Centrale Monceau pour financer la politique d’acquisition de biens immobiliers. Capma & Capmi y participe au prorata de sa participation dans le capital.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	-	-	33 576
Prêts sociétés du groupe	16 124	16 054	47	32 131
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	49 700	16 054	47	65 707

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	33 576	33 576
Prêts sociétés du groupe	16 124	32 131
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	49 700	65 707

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31 décembre 2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 079 488	1 053 625	924 390	1 208 723
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 972 485	550 248	712 621	1 810 112
Prêts et avances sur polices	49 519	8 370	9 225	48 664
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	3 101 491	1 612 244	1 646 236	3 067 499

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	9 799	4 686	9 434	-	5 051
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	9 799	4 686	9 434	-	5 051

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 069 688	1 203 672
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 972 485	1 810 112
Prêts et avances sur polices	49 519	48 664
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	3 091 692	3 062 448

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	224 902	50 412	275 314
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	217 275	9 072	226 347
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	442 177	59 484	501 661

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	476 343	476 343	559 161	426 079
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 956	33 590	59 212	33 590
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	1 115 655	1 111 788	1 116 354	986 508
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	92 688	92 688	92 883	84 832
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 750 543	1 787 683	1 935 265	1 946 373
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	48 782	48 782	48 782	49 684
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	275 314	275 314	275 314	224 902
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	226 347	226 347	226 347	217 275
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	4 019 629	4 052 536	4 313 319	3 969 244
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 748 543	1 786 501	1 934 083	1 946 039
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 769 425	1 764 374	1 877 575	1 581 027
- placements évalués selon l'article R 332-5	501 661	501 661	501 661	442 177
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 618 983	2 644 027	2 803 439	2 636 290
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	898 985	906 849	1 008 219	890 776
- autres affectations ou sans affectation	501 661	501 661	501 661	442 177

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2011			2012		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 946 276	3 993 690	3 888 404	4 019 629	4 074 147	4 313 319
Amortissement de Surcote		14 131			8 043	
Amortissement de Décote		38 577			29 654	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 946 276	3 969 244	3 888 404	4 019 629	4 052 536	4 313 319

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	476 343	476 343	559 161	426 079
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	476 343	476 343	559 161	426 079
Total	476 343	476 343	559 161	426 079

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeur de remboursement	1 866 297	1 730 259
Valeur nette	1 946 039	1 786 501
SOLDE NON AMORTI	-79 742	-56 242

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- TV12 -151042 GDP LKD SEV	-	-	-	17
Total Grèce	-	-	-	17
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande				
- 4,50 % 2018	15 000	13 470	13 818	15 290
- 5,90 % 2019	11 000	10 977	10 977	11 801
Total Irlande	26 000	24 447	24 795	27 091
Total général	26 000	24 447	24 795	27 108

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	264	349	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	12 761	14 451	-	-
Total	13 024	14 800	-	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	33 338	28 014
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	14 131	8 043
Autres	3	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	47 472	36 057

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	613 579	520 708	24 034	20 008	19 717	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	43 584	-	1 673	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	27 663	183	2 035	-	-	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	31,47%	92 269	190 021	28 934	16 122	4 410	32 013	-
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société mixte d'assurance vie	29,48%	11 989	41 238	30 912	522	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Augmentation	Diminution	résultat 2012	Montant au 31/12/2012
Fonds d'établissement et droits d'adhésion	60 135	-	30	-	-	60 165
Réserves	160 871	-	27 887	22 392	-	166 365
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	-	-	8 766
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	-	-	16 000
Autres réserves	20 471	-	36	-	-	20 506
Réserve de capitalisation	96 634	-	27 851	22 392	-	102 093
Réserve de solvabilité	19 000	-	-	-	-	19 000
Report à nouveau	-58 327	-11 972	-	36	-	-70 336
Résultat de l'exercice	-11 972	11 972	-	-	22 181	22 181
TOTAL	150 706	-	27 917	22 428	22 181	178 376

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 7 juin 2012, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2012.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3.399.539 k€ contre 3.414.820 k€ au 31 décembre 2011. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 752.521 k€ au titre du Régime Collectif de Retraite, 85.263 k€ pour Fonréa et 71.445 k€ au titre du Fonds Acti Retraite.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des trois régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Suite à la reprise des marchés financiers, la provision pour risque d'exigibilité constituée au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 9.499 k€ a été reprise dans sa totalité.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite
Nombre d'adhérents	56 315	6 733	7 245
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	761 377	74 116	60 438
Cotisations nettes	4 136	6 897	7 372
Produits Financiers crédités au régime	32 714	5 307	4 163
Arrérages réglés	-43 525	-813	-333
Majorations légales nettes payées	-2 180	-	-
Transferts réglés	-	-243	-196
Dotations complémentaires accordées par le Conseil	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	752 521	85 263	71 445
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	1 373	-	-
Provision Mathématique Théorique (2)	751 467	84 600	70 587
Taux de couverture fin 2012 (1)/(2) en retenant un taux de 2,23 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,79 % au-delà de 8 ans	100,14%	100,78%	101,22%
Taux de couverture estimé fin 2012 en retenant les taux d'actualisation qui étaient en vigueur à fin 2011, soit un taux de 2,46 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,97 % au-delà de 8 ans	102,53%	105,08%	106,26%
Rappel du taux de couverture à fin 2011 en retenant un taux de 2,46 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 1,97 % au-delà de 8 ans	100,56%	101,06%	103,52%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en augmentation de 13,5 %, à 501.661 k€ contre 442.177 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 275.314 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (224.902 k€ à la fin de 2011). À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait augmenté de 6,0 %, à 468.523 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en augmentation de 22,4 % suite aux cotisations et arbitrages enregistrés en majorité sur ce support en unités de compte au cours de l'exercice. A valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la hausse est de 20,3 %.

4.2.5 Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2010	2011	2012
Participation aux résultats totale :	138 032	106 044	128 779
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	138 868	109 245	125 285
Variation de la provision pour participation aux excédents	-836	-3 201	3 494
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 432 686	2 500 149	2 497 368
Montant minimal de la participation aux résultats	76 530	46 596	69 001
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	85 927	74 042	79 287
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>86 764</i>	<i>77 243</i>	<i>75 793</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>-836</i>	<i>-3 201</i>	<i>3 494</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Provision pour litiges	245	648
Autres provisions pour risques	54	46
TOTAL	299	695

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	420	968	968	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	185	2 347	2 347	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	12 914	16 333	16 333	-
Total	13 518	19 648	19 648	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	38 577	29 654
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	30	64
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	38 607	29 718

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2011	2012
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	218	700
Autres charges à payer	887	1 031
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer diverses	119	109
TOTAL	1 224	1 840

Produits à percevoir	2011	2012
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	9	-
TOTAL	9	-

4.3 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	756	703
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	756	703

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Comptes gagés par les réassureurs	132	145
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	132	145

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	151 007	-	-	829	91 876	1 153	385	580	36 787	-	19 396	-
Charges de prestations	258 527	-	-	167	176 544	5 306	384	1 013	24 013	-	51 100	-
Charges de provisions	-83 872	-	-	71	-95 570	-3 888	-10	-713	45 124	-	-28 886	-
Ajustement ACAV	34 200	-	-	-	-	-	-	-	34 200	-	-	-
Solde de souscription	10 552	-	-	591	10 901	-264	11	281	1 850	-	-2 818	-
Frais d'acquisition	8 855	-	-	49	5 387	68	23	34	2 157	-	1 137	-
Autres charges nettes de gestion	-2 635	-	-	3	630	-801	-	25	386	-	-2 878	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	6 219	-	-	51	6 017	-733	23	59	2 543	-	-1 741	-
Produits nets des placements	125 207	-	-	120	64 494	2 092	8	1 176	7 690	-	49 628	-
Participation aux résultats	128 779	-	-	63	76 120	1 880	-	1 223	7 308	-	42 184	-
Solde financier	-3 572	-	-	57	-11 626	211	8	-48	382	-	7 444	-
Primes cédées	346	-	-	138	168	39	-	2	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	24 492	-	-	37	24 454	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-24 452	-	-	-	-24 452	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	12 123	-	-	-	12 123	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	2 038	-	-	-	2 038	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	13 854	-	-	-100	13 995	-39	-	-2	-	-	-	-
Résultat technique	14 615	-	-	496	7 253	641	-4	172	-310	-	6 367	-
Hors compte												
Montant des rachats	103 557	-	-	-	89 553	498	-	1	13 505	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	18 390	-	-	63	15 687	1 693	-	948	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	3 901 200	-	-	3 218	2 399 461	54 338	192	31 224	503 537	-	909 229	-
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 856 997	-	-	3 102	2 427 439	55 894	203	30 691	443 737	-	895 931	-

5.1 Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Cette partie a été déterminée non pas en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part mais à partir des produits générés par chacun des cantons comme cela avait été fait en 2011.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005 qui a souhaité que l'entreprise privilégie la notion "d'image fidèle" plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque là en "frais financiers" en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne "cessions" du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	16 201
Intérêts de retard	-
Frais externes de gestion	439
Frais internes	241
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	16 881
Amortissement des différences de prix de remboursement	12 290
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	4 686
Autres charges des placements	16 976
Moins values sur réalisation de placements	48 212
Dotation à la réserve de capitalisation	22 935
Pertes provenant de la réalisation des placements	71 147
Ajustement ACAV	12 998
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	118 003

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	24 127
Revenus des placements financiers	65 961
Revenus des prêts aux collectivités	1 246
Intérêts	355
Revenus des placements dans les entreprises liées	9
Revenus des placements des contrats en unités de compte	523
Revenus des placements	92 221
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	15 125
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	9 434
Intérêts	-
Autres produits de placements	24 559
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	1 720
Plus values sur réalisation de placements	108 277
Reprise sur la réserve capitalisation	14 747
Profits provenant de la réalisation de placements	124 744
Ajustement ACAV	47 198
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	288 721
NET	170 719

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.669 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 13.404 k€ et 1.728 k€ au 31 décembre 2011.

Le transfert au 31 décembre 2011 auprès de Monceau Retraite & Epargne de la totalité des engagements et des actifs du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite a impacté la répartition entre adhérents des charges des groupements de moyens auxquels participent Capma & Capmi. Les charges d'acquisition ont ainsi vu leur poids baisser de plus de 15 %.

Au global, les charges supportées par l'entreprise, qui, avec un total de 13.636 k€ contre 15.132 k€ pour 2011, ont diminué de 9,9 % (contre une augmentation de 2,1 % pour l'exercice 2011).

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	266	2 250	393	439	3 349
Charges internes	699	6 292	1 043	241	8 275
Dotations aux amortissements et aux provisions	31	266	46		343
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	996	8 808	1 482	680	11 967

5.4 Charges de personnel

	2011	2012
Salaires	301	272
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	170	142
Autres	-	-
TOTAL	471	413

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	14
Produits sur exercices antérieurs	20
Article 700 produits	
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	146
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	7
Reprise de provision pour litiges	64
Crédit d'impôt recherche	9
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	
Total produits exceptionnels	261
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	354
Pertes sur exercices antérieurs	24
Amendes et pénalités	
Article 700 pénalités	1
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	7
Dotation aux provisions pour litiges	467
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	4
Total charges exceptionnelles	857
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-597

6

Autres informations

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages. Elle emploie en outre un effectif salarié, composé à la clôture de l'exercice de 3 collaborateurs dont 2 membres du cadre de direction.

6.2

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2012, les administrateurs ont perçu un montant brut de 22.500 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 24.357 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3

Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2012, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaires aux comptes se sont élevés à 91.720 € TTC.

6.4

Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^{ème}, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2013

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2012, y compris la souscription auprès de la société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 22.181.199,99 € au compte "Report à nouveau" ;
- de prélever 12.899,00 € sur la "Réserve pour Fonds de Garantie" et de l'affecter au compte Report à nouveau.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie", d'un montant ainsi portée à 868.598,00 €, est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée Générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1er janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1er janvier 2014, de 1,75 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1er janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1er janvier 2014 de 0,50 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2013 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2013 liée à l'ancienneté du contrat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 7,2569 € en 2013. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1er janvier 2013.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2013, à 0,19339 €, soit une revalorisation de 0,50 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 0,50 %, passant de 217,90 € en 2012 à 222,26 € en 2013. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2013, à 0,3599 € ce qui permet de revaloriser de 0,50 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 1,81 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 71,236.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2013, à 0,4537 €, ce qui permet de revaloriser de 1,50 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 107,78328.

e) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1er janvier 2013 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1er janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 3,37 % entre la date anniversaire 2012 et la date anniversaire 2013.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2013, en application des décisions prises par les Conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 28 décembre 2012 est de 1.661,42 €, soit une évolution sur l'année 2012 de + 16,14 %. Une attribution complémentaire de 1,250396 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2012 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à + 17,59 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 27,90 € au 1er octobre 2011 à 28,40 euros au 1er octobre 2012, soit une augmentation de 1,79 %.

Une attribution complémentaire de 3,134261 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2012 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à + 4,98 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2012
Fonds en euros	-	3,37 %	119 148 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 186,51 ⁽¹⁾	15,61 %	7 256 k€
FCP Monceau Convertibles	120,94 ⁽¹⁾	12,97 %	16 267 k€

(1) cours du jeudi 27 décembre 2012

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2012
F1 - support euros	-	3,42 % ^(*)	881 914 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 1,500645 % - dont évolution de la part : + 16,24 %	740,17 ⁽²⁾	17,45 %	4 779 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,134261 % - dont évolution de la part : + 1,79 %	28,40	4,51%	117 099 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 186,51 ⁽²⁾	15,67 %	65 143 k€

(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

(2)cours du jeudi 27 ou du vendredi 28 décembre 2012 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2012
D1 - Monceau euros	-	3,37 %	673 599 k€
D2 - Monceau Performance	256,17 ⁽³⁾	4,87 %	5 278 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 186,51 ⁽³⁾	15,57 %	30 806 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 244,83 ⁽³⁾	14,21 %	14 554 k€
D5 - Monceau Patrimoine (ex Sélection Plus)	256,95 ⁽³⁾	11,30 %	7 248 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,134261 % - dont évolution de la part : + 1,79 %	28,40	4,42 %	118 045 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	Sans objet		
D8 - Monceau Convertibles	120,94 ⁽³⁾	12,92 %	7 905 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 257,58 ⁽³⁾	0,04 %	282 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	21 545,83 ⁽³⁾	6,52 %	905 k€
D11- Profil Monceau Équilibre	16 545,42 ⁽³⁾	10,48 %	4 363 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	27 629,86 ⁽³⁾	14,09 %	3 366 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 659,64 ⁽³⁾	18,21 %	9 008 k€
D14 - Monceau Ethique	789,71 ⁽³⁾	24,20 %	2 433 k€
D15 - Monceau Inflation	10 051,07 ⁽³⁾	6,28 %	1 140 k€

(3) cours du jeudi 27 décembre 2012

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2012 est égal à 3,37 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2013 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2012
Monceau euros	-	3,31 %	5 485 k€
Monceau Performance	256,17 ⁽⁴⁾	4,80 %	176 k€

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2012
Monceau Sélection France Europe	2 186,51 ⁽⁴⁾	15,50 %	1 753 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 3,134261 % - dont évolution de la part : + 1,79 %	28,40	4,35 %	1 533 k€
Monceau Convertibles	120,94 ⁽⁴⁾	12,86 %	571 k€

(4) cours du jeudi 27 décembre 2012

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'administration de M. Jacques Szmargd en qualité d'administrateur, en remplacement de la Mutuelle Centrale de Réassurance, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2012, 22.500 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 19.760,13 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 24.357 € leur ont été remboursés sur justificatifs.

Neuvième résolution

A compter du 1er janvier 2013, l'Assemblée Générale fixe à 350 € par séance l'indemnité de temps passé pouvant être allouée à chaque administrateur.

Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'Assemblée Générale décide de tenir l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 en région Paris Ile de France, dans le lieu que le Conseil d'administration jugera opportun de choisir.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

LISTE DES GROUPEMENTS AGRÉÉS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU - MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS - NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES MARITIMES MONACO ET ITALIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDECHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE ET MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIEGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES DU RHONE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRE - ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES "3B"
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRENEES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN - MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHONE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE COTE D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES COTES D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAONE ET LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	U.G.P.
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DROME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE ET MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE ET LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SEVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD - LOZERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE - CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HERAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDEE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE ET VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE ET LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINE - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GUADELOUPE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA REUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT ET GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALEDONIE



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com